

Maître d'Ouvrage

Préfecture de la Meuse

DRIRE Lorraine

Direction
Départementale de
l'Équipement de la
Meuse



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MEUSE

PPR prescrit par arrêté préfectoral en date du 9 mai 2006

Plan de Prévention des Risques Miniers

Communes de

Boulogny, Dommary-Barroncourt, Eton

REGLEMENT – Annexe 5

Mesures de prévention et de surveillance

Maître d'Oeuvre

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT DE LA MEUSE**

**Service Urbanisme
Habitat Environnement
Parc Bradfer**

**14 rue Antoine Durenne
BP 10501
55012 BAR LE DUC Cedex**



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

**Vu pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
Bar le Duc, le**

LE PREFET

Éric LE DOUARON

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www-developpement-durable.gouv.fr

Mesures de prévention et de surveillance prévues à l'article 93 du code minier

La surveillance des zones de risque est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 21 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 2 avril 2008

Commune	Concessions (*)	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Boulogny	Amermont Dommary	suivi par nivellement
	Boulogny	suivi par nivellement
	Joudreville	suivi par nivellement
	Piennes	suivi par nivellement

(*) concessions renoncées